



Administration  
WL id :  
St id :

**DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION FRANCAISE  
ELEMENTAIRE ET MATERNELLE – Classe française à anglais renforcé  
ANNEE SCOLAIRE : 20..... / 20..... CLASSE : .....**

Nom de l'enfant : .....  
Prénoms : .....  
*Souligner le prénom usuel*  
Sexe : Masculin  Féminin   
Nationalité : .....  
Date de naissance : ..... Lieu : .....  
Régime choisi : Panier repas  Cantine

**PART DE FONDATEUR**

L'admission ne sera définitive qu'après règlement de la part de fondateur. Si les frais de scolarité d'un enfant sont payés par une société, cet enfant doit être inscrit avec une part de fondateur « A ».

- La part de fondateur est à la charge de ma société : A (Fournir une attestation de la société)  
 La part de fondateur sera acquittée par moi-même : B

**FRAIS DE SCOLARITE**

Je, soussigné(e)....., reconnais avoir pris connaissance des conditions de règlement des frais de scolarité, par trimestre, payables à réception de la facture. En cas de retard, des intérêts pourraient être facturés.

La facture sera adressée à l'attention de : .....

Nom de la Société\* : .....

Adresse : .....  
.....  
.....

Date : .....

Signature précédée de la mention  
manuscrite  
« Lu et approuvé »

- \* Tampon de la Société et signature de la personne habilitée dans ce cas.  
 Merci de cocher la case correspondante.

Cadre réservé à l'administration	
Date de rentrée :	_____ Report _____
Ets homologué :	_____ oui _____ non _____ Test _____ oui _____ non _____
N/E :	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

**INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITE DE L'ENFANT**

Langue maternelle : .....

Autres langues maternelles parlées à la maison : .....

Nom et adresse du dernier établissement fréquenté :

Etablissement	Adresse	Langue d'enseignement

**Cet établissement est Public français / Privé français sous contrat / Privé français non homologué / étranger (*rayez les mentions inutiles*)**

Dernière classe fréquentée : .....

Nombre d'années passées hors de France : .....

L'enfant a-t-il été scolarisé à l'école maternelle ?    oui    non\*                    *\*rayez la mention inutile*

L'enfant a-t-il suivi une rééducation ?                    oui    non\*  
Si oui, laquelle :

.....

L'enfant a-t-il des problèmes de santé ?                    oui    non\*  
Si oui, lesquels (allergies, asthme, troubles de la vue ou de l'audition, etc...) :

.....

Nombre de frères et sœurs : .....

Prénom	Date de naissance	sexe	Etablissement actuellement fréquenté

Durée probable du séjour à Hong Kong : .....

**INFORMATIONS CONCERNANT LES PARENTS**

Adresse du domicile \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

**Nom et prénom du père** \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Profession du père \_\_\_\_\_

Nom de la société \_\_\_\_\_

Adresse de la société \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone bureau \_\_\_\_\_ et portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

**Nom et prénom de la mère** \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

Profession de la mère \_\_\_\_\_

Nom de la société \_\_\_\_\_

Adresse de la société \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° de téléphone bureau \_\_\_\_\_ et portable \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

NOM et Prénom \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

## Pièces à fournir pour l'inscription

### Dépôt d'une demande d'inscription au Primaire (maternelle et élémentaire)

1. Frais d'inscription (HK\$3800 par élève) - non-remboursable si l'élève est accepté par l'école ou s'il n'y a pas de réponse à notre courriel de mise à jour des listes d'attente
2. Frais de dossier (HK\$500 par élève) - non remboursable (applicable à compter du 1er avril 2011)
3. Une copie du passeport ou de la carte d'identité
4. Certificat de scolarité indiquant la dernière classe fréquentée
5. Les derniers livrets scolaires
6. L'attestation de l'existence d'un contrat d'homologation avec l'Etat français (pour les élèves issus d'un établissement privé français)
7. Une photo d'identité récente

### Pièces à joindre au dossier avant la rentrée de l'élève

1. Le livret d'évaluation pour le niveau élémentaire
2. EXEAT (certificat de radiation) pour les élèves issus d'un établissement français
3. Paiement de la part de fondateur (Catégorie A : HK\$ 110 000 / élève ; Catégorie B : HK\$ 60 000/ élève)

Nota :

- Les cours ne pourront débuter qu'après réception du dernier livret d'évaluation, EXEAT et le paiement des frais d'inscription, de dossier et de la part de fondateur.
- Les chèques doivent impérativement être libellés à l'ordre du : « **French International School** »
- Le détail des parts de fondateur est disponible sur notre site internet [www.lfis.edu.hk](http://www.lfis.edu.hk)
- Pour les intégrations en cours d'année, il faut que l'enfant présente ses cahiers à ses nouveaux enseignants.

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à ..... le ...../...../20..... Signature :

**NB** : *Veillez à remplir scrupuleusement toutes les rubriques. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.*

Le dossier complet devra être retourné à l'adresse ci-dessous :

**Lycée Français International « Victor Segalen »  
165 Blue Pool Road  
Happy Valley  
HONG KONG**

# ANNEXE FINANCIERE

## CONDITIONS FINANCIERES

### **Frais d'inscription et de dossier**

Les frais d'inscription et de dossier doivent être payés au moment du dépôt du dossier d'inscription. Ils sont payables par chèque (à l'ordre de "French International School") ou par virement bancaire.

- Frais de dossier HKD 500.00 : non-remboursable (applicable à compter du 1er avril 2011)
- Frais d'inscription HKD 3,800.00 : non-remboursable si l'élève est accepté par l'école ou s'il n'y a pas de réponse à notre courriel de mise à jour des listes d'attente.

### **Part de fondateur**

L'achat d'une part de fondateur est obligatoire avant l'admission d'un élève en classe :

- Catégorie "A" - part de fondateur de société HKD 110,000
- Catégorie "B" - part de fondateur privée HKD 60,000

Le remboursement ne pourra être effectué qu'après la confirmation de départ de l'élève et le règlement de tous les frais scolaires.

### **Paiement des droits de scolarité**

Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Les frais de scolarité sont payés en 3 fois à réception de la facture (un paiement annuel est accepté):

- La 1<sup>ère</sup> période financière comprend les mois de septembre, octobre, novembre et décembre.
- La 2<sup>ème</sup> période financière comprend les mois de janvier, février et mars.
- La 3<sup>ème</sup> période financière comprend les mois d'avril, mai et juin.

Exception pour la 3<sup>ème</sup> période financière : L'élève qui quitte l'école entre le 1er avril et les vacances de printemps paie les frais de scolarité calculés au prorata si la lettre de préavis a été envoyée au chef d'établissement avant le 31 janvier.

Le paiement de la facture doit se faire avant la date d'exigibilité. En cas de paiement tardif ou partiel, des intérêts seront facturés sur la somme restante.

### **Arrivée pendant l'année scolaire**

1<sup>ère</sup> période financière : du 1er septembre au 31 décembre :

- Arrivée avant 1er novembre : les frais de scolarité sont dus dans l'intégralité pour la période financière correspondante.
- Arrivée après le 31 octobre : les frais de scolarité sont calculés au prorata pour cette période financière.

2<sup>ème</sup> période financière : du 1er janvier au 31 mars :

- Arrivée avant le 15 février : les frais de scolarité sont dus dans l'intégralité pour la période financière correspondante.
- Arrivée après le 14 février : les frais de scolarité sont calculés au prorata pour cette période financière.

3ème période financière : du 1er avril au 30 juin :

- Arrivée avant le 15 mai : les frais de scolarité sont dus dans l'intégralité pour la période financière correspondante.
- Arrivée après le 14 mai : les frais de scolarité sont calculés au prorata pour cette période financière.

### **Préavis de départ et pénalités**

Pour radier un élève de la Section Française du Lycée Français International, une lettre de préavis doit être envoyée au service des inscriptions ([inscriptions@lfis.edu.hk](mailto:inscriptions@lfis.edu.hk) ou fax : 2577 9658) au minimum 2 mois avant le début de la période financière :

- La date limite du préavis de départ à la fin de la 1<sup>ère</sup> période financière est le 31 octobre.
- La date limite du préavis de départ à la fin de la 2<sup>ème</sup> période financière est le 31 Janvier.
- La date limite du préavis de départ à la fin de la 3<sup>ème</sup> période financière est le 30 Avril.
- L'année scolaire se terminant fin juin, l'élève qui ne fera pas la rentrée de septembre devra informer l'établissement au plus tard le 30 avril.

Préavis de 2 mois non respecté : Une pénalité correspondant à 2 mois de frais de scolarité sera facturée ou pourra être prélevée sur le remboursement de la part de fondateur.

Je, soussigné(e) ....., déclare avoir pris connaissance des conditions financières citées en annexe et les accepte en toutes connaissances de cause.

A ....., le .....

Signature